Emmanuel Macron : « Le Pompier Pyromane »

En toutes autres circonstances, les violences qui ont été commises samedi 1er décembre 2018

un peu partout sur le territoire de la République, notamment à Paris, lors de ce que les médias ont appelé

« l'acte 3 » du mouvement des Gilets Jaunes ; en toutes autres circonstances, ces violences auraient été,

tant par nature qu'au regard de l'importance des dégâts, totalement et incontestablement condamnables.

Toutefois, deux faits ; autres mais directement en lien avec ces violences ; sont, eux, effectivement

(c'est-à-dire sans nulle équivoque possible s'agissant de devoir écarter l'emploi du conditionnel),

fondamentalement, totalement et incontestablement condamnables, et au plus au point, dans un pays,

la France, qui revendique être une démocratie, un État de droit, une République dont le principe est,

nous dit l'article 2 de la Constitution : « *Gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple*. »

Le premier de ces deux faits, c'est la déclaration officielle qu'Emmanuel Macron, Président de la République,

a faite devant les parlementaires L.R.E.M., à l'Élysée, le 19 novembre 2018, à savoir le surlendemain

de « l'acte 1 » d'un mouvement des Gilets Jaunes dont nul ne peut valablement dénier qu'il émane du peuple :

« *S'il y a des mécontents, qu'ils viennent me chercher !* »

Oui ! Et dire que c'est ce même individu qui, depuis, suite aux violences du 1er décembre 2018,

directement ou via des médias tous aux ordres, taxe de souffler sur les braises et d'attiser les flammes

quiconque critique publiquement sa politique et sa position, ou soutient que son revirement est insuffisant,

les gueux, les Jacques, les sans-dents au ventre creux ayant, à juste titre, assimilé la nature temporaire

des concessions tardives qu'il a faites, à une volonté affichée d'un « reculer pour mieux sauter » qui,

à l'échéance fixée, c'eût traduit par une application en suppositoire du principe susdit de la République

plus profonde et douloureuse encore que celle qui aurait été patente le 1er janvier 2019,

si les Français n'étaient pas descendus dans la rue pour s'opposer à l'entrée en vigueur de énièmes

augmentations fiscales qu'il croyait pouvoir imposer au peuple sans que celui-ci ne se révoltât.

Car le voici, le deuxième des deux faits, eux effectivement intrinsèquement, totalement et incontestablement condamnables au plus au point, et qui ont été commis au plus haut degré de l'État : c'est uniquement parce que, le 1er décembre 2018, ces violences ont eu lieu, que le Président de la République et son Premier Ministre

ont cédé aux revendications des Gilets Jaunes. Et c'est ce fait, et de loin, qui est le plus condamnable.

En effet, étant donné qu'Emmanuel Macron et Édouard Philippe n'auraient donc aucunement cédé

si ces violences n'avaient pas été commises, il y a obligatoirement lieu d'en tirer cette conclusion :

c'est le Président de la République et le Premier Ministre qui ont contraint les manifestants à commettre

ces violences, car commettre ces violences était devenu pour eux la seule et unique façon de faire céder

ce Gouvernement qui ; en ces mesures fiscales qui, sous couvert de servir la transition écologiques ;

poursuivaient un seul but : faire peser sur le peuple le manque à gagner causé par la suppression de l'I.S.F.

Et malgré que cette forfaiture est manifestement d'une hauteur extrême, cependant, il y a pire !

Si Macron, Philippe et Cie ont cédé, ce n'est pas parce que, comme ils l'avancent, ça y est - Ô miracle ! -

ils ont compris que le peuple n'en peut plus, que la France qui travaille, étouffée par les impôts et les taxes

en perpétuelle augmentation depuis 40 ans, ne peut plus ne serait-ce que se nourrir et se loger, alors que,

sur cette période, la France du capital a vu sa fortune déjà pharaonique multipliée par 10 et ses taxes diminuer.

Non ! Si Rothschild, Macron et Cie ont cédé, c'est parce qu'ils ont compris que s'ils ne lâchaient pas du lest,

la révolte en cours se seraient muée en une Révolution au terme de laquelle, en plus d'être écartés du pouvoir,

ils auraient tous été dûment exécutés, eux et les baillis du Roi de jadis que sont les hauts-fonctionnaires.

Mes Chers compatriotes,

Ce 1er décembre 2019 est l'équivalent contemporain de la Nuit de la Grande Peur qu'a connue

la caste des parasites profiteurs que constituaient à l'époque les aristocrates et leurs hauts exécutants,

cette même caste de parasites profiteurs qui est constituée aujourd'hui des politiciens et des hauts-fonctionnaires

qui, en outre, eux, et sans aucune exception, sont tous des traîtres à la confiance du peuple français ;

au contraire de l'aristocratie de l'Ancien Régime qui, elle, revendiquait en être les parasites profiteurs.

Et puisqu'il s'est réveillé, le peuple français, qu'il fasse application d'un texte de loi dont le peuple français,

prudent en la République naissante, s'est doté après avoir décapité le plus haut gradé des aristocrates : le Roi.

Ce texte, c'est l'article 35 de la Constitution du 24 juin 1793.

N'ayant jamais été expressément aboli par nulle des constitutions postérieures,

ce texte qui, à l'époque, avait une valeur constitutionnelle, a conservé aujourd'hui sa valeur de loi.

Et en tant que texte de loi qui n'est contredit, ni par l'actuelle constitution, ni par nul autre texte de loi,

l'article 35 de la Constitution du 24 juin 1793 s'impose « *au peuple et à chaque portion du peuple* »,

comme le texte de loi qui détermine la voie que le peuple doit obligatoirement suivre aujourd'hui,

les faits que le peuple doit obligatoirement commettre en réponse aux deux faits éminemment

condamnables qui ont été commis par un Président de la République et un Premier Ministre,

à savoir le pouvoir exécutif tel qu'il est désigné par les termes « *le Gouvernement* »

par un article 35 de la Constitution du 24 juin 1793 dont voici le contenu complet :

« *Quand le Gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est,*

*pour le peuple et pour chaque portion du peuple,*

*le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs*. »

Dès lors : « Aux armes citoyens ! Formez vos bataillons.

Marchons. Marchons. Qu'un sang impur abreuve nos sillons. »

Et puisque nous sommes pour eux les sans-culottes d'aujourd'hui,

ajoutons à cela un chant révolutionnaire on ne peut plus d'actualité 230 ans après la prise de la Bastille :

« *Ah, ça ira, ça ira, ça ira : les aristocrates, à la lanterne.*

*Ah, ça ira, ça ira, ça ira : les aristocrates, on les pendra !* »